

Compte-rendu de la réunion
Restitution des ateliers participatifs de 2017
« Partage de connaissances »

Projet « Quel littoral dans cinquante ans ? »

Samedi 24 mars 2018

Salle des fêtes de Wissant

10h15-12h45

58 participants

CONTENU DE LA PRESENTATION :

- **Introduction :**

Rappel de l'objectif et les modalités de cette réunion de restitution des ateliers participatifs du 24 juin 2017 à Wissant.

Ce travail de rendu se compose de trois présentations réalisées par les animateurs des ateliers qui ont analysé les échanges ayant eu lieu entre les participants à cette occasion, qui portaient sur les trois thèmes suivants :

- Quelles activités sur notre littoral ?
- La gestion du littoral : par qui, comment et pourquoi ?
- Quelles solutions pour limiter l'érosion et la submersion marine ?

- **Restitution de l'atelier « Usages / Quelles activités sur notre littoral ? »**

Lors de l'atelier participatif, les personnes présentes devaient identifier les usages et les enjeux sur la baie de Wissant. Trois fonds de cartes correspondant à trois périodes de temps (hier, aujourd'hui et demain) leur étaient proposés pour qu'ils y dessinent ces éléments eux-mêmes ou avec l'aide des animateurs.

Carte d'hier :

Les participants ont différencié trois espaces : la mer, la plage et l'arrière-pays. Ils ont mis en évidence deux types d'usages : ceux de loisirs (chalets, camping, club de voile, baignade, balade) et ceux professionnels (pêche, agriculture, chasse). Cet espace littoral était fortement valorisé par ses habitants et visiteurs car y prédominait un paysage naturel doté d'une belle plage de sable.

Carte d'aujourd'hui :

Les activités traditionnelles n'apparaissent plus, certaines ayant disparues du quotidien (pêche artisanale). La conchyliculture (moules de bouchot) quant à elle s'est développée à l'ouest de la baie. A l'inverse, la côte préserve ses usages balnéaires et ses activités nautiques avec une diversification de celles-ci (kitesurf, planche à voile, dériveur, stand-up paddle, surf). Les axes de randonnée pédestre (GR littoral et arrière-pays) attirent de nombreux promeneurs et une véloroute a vu le jour.

On relève un manque d'accessibilité à la plage (mise à l'eau des bateaux, dune d'Aval) pour des raisons de sécurité, qui contraste avec l'envie et le besoin constant des habitants d'être en contact avec la mer.

Le paysage évolue et perd ses caractéristiques traditionnelles avec les boisements successifs. Des éléments du patrimoine culturel sont également mis en avant comme le camp César et les sécheries de chicorée. La biodiversité est enfin évoquée avec la présence d'espèces charismatiques (phoques) et d'espèces invasives (sangliers, chevreuils) dont la présence pose problème.

Carte de demain :

L'ambition est de ne pas perdre le côté « naturel » voire de récupérer l'aspect « sauvage » de Wissant, avant nommée « la perle sauvage d'Opale ». Continuer à développer les sports doux (activités nautiques et pêche de loisir). Face à l'arrivée massive de visiteurs, il est souhaité un tourisme contrôlé et responsable, tourné vers le tourisme de nature (label Grand Site). Ceci tout en canalisant les accès (dune d'Amont), en améliorant les conditions de stationnement et augmentant les accès à la mer. L'évolution du marais de Tardinghen et l'arrivée d'eau douce à la plage ont également été mentionnées.

Deux enjeux émergent :

La conservation d'une certaine qualité de vie en maintenant un accès sécurisé et permanent au littoral pour y vivre ses loisirs. La promotion d'un tourisme de nature responsable est mise en avant.

La présentation réalisée est disponible sur le site internet de notre projet :

<https://cosaco.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2018/04/Restitution-atelier-usages-Wissant-24-mars-2018.pdf>

- **Restitution de l'atelier « Gouvernance / La gestion du littoral : par qui, comment et pourquoi ? »**

Durant l'atelier, les participants avaient été amenés à identifier les acteurs liés à la gestion du littoral de la baie de Wissant puis à les positionner et à mettre en évidence leurs relations. La réflexion portait sur « qui est compétent pour gérer les risques sur votre territoire ? » (Gouvernance des risques et gouvernance du territoire).

Différents éléments ont ainsi été analysés à partir des propos des habitants présents, à savoir :

- **Les acteurs de la gestion du littoral :**

- Dans ce cas, quatre cercles d'acteurs ont été identifiés de leur majeur à moindre importance selon les participants à cette activité :
 - Premier cercle d'acteurs : les habitants – dont les résidents secondaires (véritables acteurs de leur territoire), les propriétaires fonciers, le Conservatoire du Littoral et les acteurs économiques.
 - Deuxième cercle d'acteurs : la DDTM, la Mairie et le Président de la Communauté de Communes.
 - Troisième cercle d'acteurs : le Conseil Régional et les scientifiques.
 - Quatrième cercle d'acteurs : la DREAL.

- **Les jeux d'acteurs :**

- Les acteurs sont divisés en deux cadres. Un premier cadre avec les acteurs estimés dominants, que sont les habitants, la DDTM et le Préfet. C'est-à-dire que les participants estiment qu'ils ont une importance marquée dans la gouvernance locale des risques. Un fait important mis en évidence est que les habitants n'ont pas de relation avec le Maire. Ensuite, dans le deuxième cadre, on trouve quatre acteurs : l'Etablissement Public Foncier, le Président de la Communauté de Communes, la Région et le Conservatoire. Le Conservatoire est dans une situation de complète autonomie et d'indépendance. Les trois restants ont une dépendance modérée. Pour améliorer cette gouvernance, les participants souhaitent tendre vers une meilleure concertation entre la Région et le Conservatoire du Littoral.

- **Le scénario idéal :**

- Le scénario idéal proposé par les habitants de Wissant repose sur une interaction entre trois acteurs : les habitants (avec un rôle très important), la DDTM et le Président de la Communauté de Communes. Ils seraient des acteurs privilégiés pour mieux organiser la gouvernance des risques, du fait de l'existence d'une bonne relation, réflexion et concertation mutuelles.

Dans un second temps, des éléments complémentaires concernant le cadre réglementaire et l'actualité nationale en matière d'érosion littorale ont ensuite été apportés :

- Selon la loi de 1807 : « rien n'oblige l'Etat et les communes à édifier les ouvrages propres à protéger les propriétés publiques de l'érosion marine ». Notion de possibilité « les collectivités peuvent faire participer aux dépenses de premier

établissement les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent un intérêt ».

- On retrouve ainsi, en Gironde, l'initiative d'une association de riverains qui ont financé avec leurs propres fonds une partie des ouvrages de défense (communes de Moulleau et de Pylat-Plage).
- La formulation laisse de nombreuses possibilités d'interprétation : « l'Etat autorise les travaux », « le propriétaire assume la défense depuis 1807 », « les collectivités locales peuvent prendre en charge », « l'Etat éventuellement peut apporter un soutien financier possible aux propriétaires », « les propriétaires peuvent aussi participer à l'ouvrage de défense »...
- De manière générale, les collectivités participent de plus en plus au financement de ces travaux de défense. D'autres échelles sont sollicitées comme la Région et l'Etat. Tous ces échelons sont à impliquer si possible sous forme de consensus pour trouver des solutions de financement, sans oublier les associations de riverains.
- Le cas emblématique de l'immeuble le Signal, à Soulac-sur-Mer, en Gironde :
En 2014, ses occupants ont été évacués par arrêté préfectoral pour des raisons de risque. L'association des propriétaires s'est vu rejeter sa demande d'indemnisation par la Cour Administrative car l'immeuble est menacé selon elle par l'érosion dunaire, et non pas par un glissement de terrain qui rend éligible au fonds Barnier – décision également rendue par le Conseil d'Etat. En janvier 2018, le Conseil d'Etat s'est dessaisi du dossier au profit du Conseil Constitutionnel pour défendre le principe constitutionnel d'égalité : « est-ce que deux périls différents peuvent engendrer les mêmes types d'indemnisations ? ». Cette question prioritaire de constitutionnalité a été analysée le 28 mars et les résultats seront rendus publics entre le 6 et le 10 avril. Enfin, le Conseil d'Etat statuera définitivement sur la base de ce rendu.
- Proposition de loi « Berthelot-Got » (2017) :
Sur « l'adaptation des espaces littoraux soit d'une érosion côtière par perte de matériaux sédimentaires soit de l'élévation permanente du niveau de la mer ». Envisage de créer des Zones d'Autorisation d'Activités Résilientes et Temporaires (ZAART) dans lesquelles on considérerait simultanément l'érosion et la submersion. Cependant, cette réflexion ne s'engage pas sur la pérennité avec la création de Baux Réels Immobilier Littoraux » (BRILI), autorisations permettant de maintenir les biens et les activités « pour une durée établie en fonction de l'évolution attendue du trait de côte ».

La présentation réalisée sera bientôt disponible sur le site internet de notre projet dans la rubrique « Ressources » :

<https://cosaco.univ-littoral.fr/ressources/wissant/ateliers-participatifs/>

- **Restitution de l'atelier « Quelles solutions pour limiter l'érosion ? »**

Lors de l'atelier, les participants avaient été invités à énumérer les techniques de lutte contre l'érosion qu'ils connaissaient et dont ils pensaient qu'elles pourraient être efficaces sur leur littoral. Les animateurs les avaient ensuite demandé de classer ces méthodes selon s'ils étaient d'accord ou pas avec leur utilisation localement.

Sur cette base, les animateurs ont ainsi proposé une présentation portant sur l'ensemble des techniques énumérées potentiellement réalisables en mettant en évidence les avantages et les inconvénients de chacune. Une comparaison de l'estimation des coûts a également été proposée pour les différentes méthodes.

La présentation de ces techniques de lutte contre l'érosion du trait de côte est disponible sur le site internet de notre projet :

<https://cosaco.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2018/04/Restitution-atelier-techniques-Wissant-24-mars-2018.pdf>

De plus, des fiches techniques sur les méthodes dites dures et celles dites douces (dont une dédiée au rechargement des plages) ont aussi été mises en ligne pour compléter vos connaissances :

<https://cosaco.univ-littoral.fr/ressources/liens-utiles/>

- **Prochains rendez-vous :**

En juin-juillet :

Durant les mois de juin et de juillet 2018, nous réaliserons une enquête de terrain avec le soutien de deux étudiants en stage de Master 2.

Soyez donc prêts à nous voir frapper à votre porte pour répondre à un questionnaire qui interrogera votre perception concernant votre littoral et son devenir !

En octobre (le jeudi 4) :

A la demande de la population locale, un **atelier de réflexion sur les possibles causes du phénomène d'érosion dans la baie de Wissant sera proposé en octobre 2018 dans le cadre du projet Chercheurs-Citoyens mené par l'association EUCC-France.**

Cette organisation vous fera parvenir plus d'informations sur ce sujet dès que possible.